

Marcot

la  Plagne

Compte-Rendu Conseil Municipal

02 novembre 2009

Le 11 novembre, le cross de la tarine et le défilé de mode...



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2009

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
MM. Joël OUGIER SIMONIN, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,
Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale

MM. David ALLEMOZ, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Laurent BOCH, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Sylvie MAITRE, adjointe (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. Robert ASTIER, adjoint (pouvoir à M. Yves BRIANCON), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE),

Ginette REBUFFET est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire renouvelle, au nom du conseil municipal et en son nom personnel, ses condoléances à M. Patrice MEREL et à sa famille suite au décès de son père. M. Patrice MEREL remercie l'ensemble du conseil municipal pour le soutien apporté dans ce moment difficile.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 05 octobre 2009. Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Avenant n°1 au marché «aménagement de la route de la remise».

Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

Administration générale

1. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC M. BOTTA POUR L'ACTIVITÉ IGLOO AU DOU DU PRAZ.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de M. Joël BOTTA de créer un village d'igloos pour l'organisation de soirées et nuitées avec repas sur le site du Dou du Praz après la fermeture des pistes. Celui-ci sollicite, ainsi la commune, pour la mise à disposition d'un terrain sur ce site pour la saison hivernale 2009/2010.

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition un terrain d'une superficie de 70 m² sur le site du Dou du Praz pour la saison hivernale. Il fixe le tarif de la redevance à 520 euros et la caution à 500 euros. (Votants : 19, pour : 19)

2. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'UTILISATION DES MOTONEIGES POUR LA SAISON D'HIVER 2009/2010

Monsieur le Maire rappelle que la Commune met à disposition des sociétés PEB EVASION, ERIC LABOUREIX PRODUCTION et FRANMIC un circuit de motoneiges à Plan Leitchoum. Cette mise à disposition fait l'objet, chaque année, d'une convention relative à l'organisation des conditions d'utilisation et des modalités de mise à disposition de la zone utilisée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la redevance est fixée selon la délibération du 1er décembre 2008 qui fixe les tarifs en fonction des saisons et du nombre d'activités proposées par les prestataires.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention à passer avec les exploitants cités ci dessus. (Votants :19, Pour : 19)

3. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À LA MISE A DISPOSITION D'AIRES DE «VOL LIBRE» ET SPEED RIDING POUR LA SAISON D'HIVER 2009/2010

Monsieur Le Maire présente les demandes, formulées chaque année, par les sociétés ERIC LABOUREIX PRODUCTION, AEROPLAGNE, PLAGN'AIR et de l'Ecole du Ski Français de Belle Plagne de disposer d'aires d'accueil destinées à l'installation de stands de décollage et d'atterrissage pour les activités de parapente et de ski sous voile, "speed riding".

Ces aires sont installées à la Roche de Mio et Belle Plagne pour les Sociétés ERIC LABOUREIX PRODUCTION et ESF Belle Plagne, à la Grande Rochette et Plagne Soleil pour PLAGN'AIR et aux Verdons et à Plagne Centre pour AEROPLAGNE.

Le montant de la redevance pour ces activités est déterminé selon la délibération du 1er décembre 2008 qui fixe les tarifs en fonction des saisons et du nombre d'activités proposées par les prestataires.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions avec les prestataires cités ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

4. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC POUR LE BÂTIMENT LES RHODODENDRONS À PLAGNE 1800

Suite à la consultation lancée cet été pour la gestion du bâtiment les Rhododendrons, Paul BROCHE informe le conseil municipal qu'aucun accord n'a pu être trouvé avec la société présentie. Il rappelle que la société EUROGROUP avait également fait part de son intérêt pour la gestion de ce bâtiment.

Paul BROCHE propose de passer une convention d'occupation du domaine public avec la société EUROGROUP pour la gestion du bâtiment les Rhododendrons. Celle-ci couvrira la période hivernale 2009/2010.

Paul BROCHE ajoute que le mobilier a été racheté, par la commune, à l'ancien gestionnaire du bâtiment pour 45 000 euros et sera mis à disposition de la société EUROGROUP pour cette année.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et fixe la redevance à 100 000 euros HT. (Votants : 19, pour : 19)

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX À L'ÉCOLE DE PLAGNE CENTRE

Nicolas BRIANCON MARJOLLET fait part de la demande de Mme ADELISSE de pouvoir bénéficier d'un local à Plagne Centre afin de dispenser des cours d'anglais aux enfants de l'école, en dehors du temps scolaire.

Nicolas BRIANCON MARJOLLET propose de lui mettre à disposition gratuitement une salle de classe au sein de l'école de Plagne Centre. Il ajoute qu'une caution de 200 euros lui sera demandée ainsi qu'une assurance responsabilité civile. Une convention doit donc être signée pour régler les modalités d'utilisation.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec Mme ADELISSE dans les conditions citées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE DE MACOT CHEF LIEU AVEC L'EAC

Nicolas BRIANCON MARJOLLET rappelle que la commune de Macot La Plagne met à disposition de l'Espace Associatif Cantonal, les locaux de l'école de Macot Chef Lieu, le gymnase situé sous la salle polyvalente, pour l'accueil de loisirs des enfants du canton.

L'EAC sollicite la commune pour que ces locaux leur soient mises à disposition durant toutes les vacances scolaires 2009-2010, y compris les grandes vacances d'été.

Cette nouvelle demande nécessite de passer une convention supplémentaire avec l'EAC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'EAC dans les conditions citées ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

7. RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets provenant du Syndicat Mixte Intercantonal pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) de Haute Tarentaise.

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté par Monsieur le Maire.
(Votants : 19, pour : 19)

Finances

1. SUPPRESSION DE LA SUBVENTION DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Paul BROCHE rappelle que, lors du dernier conseil municipal, il a été voté une subvention de 5000 euros du budget général au budget annexe Parking afin d'équilibrer ce dernier. La Sous Préfecture a demandé le retrait de cette subvention, car une nouvelle loi interdit d'équilibrer le budget annexe des parkings par une subvention du budget général. Ce budget devra donc être regardé avec plus de vigilance, car il devra désormais s'équilibrer uniquement avec ses recettes propres. Paul BROCHE suggère que l'on augmente légèrement les tarifs des parkings semaine et saison du parking du boulevard qui ont subi une baisse conséquente l'an passé. Monsieur le Maire souhaite préciser que la fréquentation de ce parking est en hausse. Michel BORLET pense qu'il est nécessaire de communiquer sur ces tarifs. Bernard AUBONNET répond que la Maison du Tourisme a prévu de transmettre l'information.

Le conseil municipal approuve la suppression de la suppression de subvention du budget général au budget annexe des parkings .(Votants : 19, pour : 19)

2. TARIFS DE LA CRÈCHE POUR L'ACCUEIL DES VACANCIERS

Nicolas BRIANCON MARJOLLET informe le conseil municipal que les tarifs consentis aux vacanciers pour l'accueil de leurs enfants à la Crèche Municipale sont inchangés depuis 2006.

Nicolas BRIANCON MARJOLLET explique que la commission finances a proposé de les augmenter légèrement comme suit :

	Accueil (Hors repas)	
	1 enfant	2 enfants
	€	€
1/2 journée	20	35
5 1/2 journées	85	155
6 1/2 journées	102	189
1 journée	35	65
5 journées	165	305
6 journées	198	381
Tarif horaire (en cas de dépassement des horaires)	5	10
Prix du repas pour une journée complète	5	

Le conseil municipal approuve les tarifs tels que présentés ci-dessus.
(Votants : 19, pour : 19)

3. TARIFS DES REFACTURATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les services communaux sont amenés à effectuer des prestations extérieures de manière occasionnelle. Ces prestations, qui s'inscrivent toujours dans le cadre d'un intérêt public (absence de concurrence avec le secteur privé), peuvent faire l'objet d'une refacturation. En 2008, le conseil municipal avait adopté des tarifs de refacturation pour ces prestations et pour le matériel communal utilisé. A ce jour, il est nécessaire de les mettre à jour et Monsieur le Maire propose d'appliquer une augmentation sur les tarifs de 2008

Le conseil municipal approuve la proposition de mise à jour des tarifs de refacturation des services municipaux. (Votants : 19, pour : 19)

4. CONVENTION AVEC LA GARDERIE MARIE CHRISTINE À PLAGNE CENTRE

Nicolas BRIANCON MARJOLLET rappelle au conseil municipal qu'aucun prestataire privé n'est en mesure de fournir les repas nécessaires aux enfants accueillis au sein de la garderie Marie Christine à Plagne Centre.

Nicolas BRIANCON MARJOLLET propose donc de renouveler, pour la saison d'hiver 2009-2010, la convention pour la fourniture des repas par le restaurant scolaire communal et de fixer le tarif à 4,50 euros le repas (4,25 euros en 2008)

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention et fixe le prix du repas à 4,50 euros. (Votants : 19, Pour : 19)

5. ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSÉES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait donné son accord pour adhérer à l'Association Nationale des Stations Classées et des Communes Touristiques lors du conseil municipal du 03 août suite au classement de la commune en commune touristiques. Lors du vote du conseil municipal, l'adhésion annoncée était de 478 euros. Il s'avère que l'association n'avait pas transmis le bon montant. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'adhésion pour la commune de Macot La Plagne s'élève à 2621 euros. Il souhaite rappeler que cette adhésion est importante car l'association va aider la commune dans ses démarches pour le classement en station touristique. Elle assure également une liaison permanente avec les pouvoirs publics et aide au développement du potentiel touristique de ces communes.

Le conseil municipal valide l'adhésion de la commune au tarif de 2 621 euros. (votants : 19, pour : 19)

Urbanisme

1. RÉGULARISATION EMPRISE VOIE VERTE

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que le conseil municipal avait délibéré pour régulariser l'emprise de la voie verte le 6 avril 2009.

Suite à la demande de réquisition de l'état hypothécaire, trois parcelles attribuées dans ce document à Mme BUTHOD Liliane sont en fait déjà propriété de la commune de Macot La Plagne. Il convient ainsi de retirer les parcelles Section C n° 1269, 1270 et 1271 du document.

Le conseil municipal accepte la modification comme citée ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

2. PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAU AU RAFFORT

Joël OUGIER SIMONIN explique que, suite à la privatisation d'EDF, celle-ci ne prend plus en charge financièrement les extensions de réseau électrique. Il incombe donc à la commune de financer ces travaux.

A cet effet, Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la commune a souhaité instaurer une Participation lorsqu'un particulier demande son raccordement. Joël OUGIER SIMONIN propose ainsi d'instituer une participation de 1206,72 euros HT pour Voirie et Réseau au lieu dit «le raffort» pour le ténement immobilier situé sur les parcelles Section C n° 1286-565-1285-567-1756-1759.

Le conseil municipal accepte la demande de participation citée ci-dessus.
(Votants : 19, Pour : 19)

3.A APPROBATION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Patrice MEREL explique que le Plan Communal de Sauvegarde de la commune doit être présenté prochainement à la Sous-Préfecture. Il rappelle que ce document sert à prévoir, organiser et structurer les dispositions à prendre au niveau de la commune en cas de catastrophe.

Il demande au conseil municipal d'émettre un avis sur ce document. Il leur sera présenté intégralement au retour de la Sous Préfecture.

Le conseil municipal émet un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

(Votants : 19, pour : 19)

4.A ACQUISITION PARCELLE À LA CONGRÉGATION DES SOEURS SAINT JOSEPH ; AUTORISATION AU CLERC À SIGNER L'ACTE

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la commune s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain à Plan Gagnant auprès de la Congrégation des Soeurs St Joseph.

Suite à cette décision, le conseil municipal nommait l'Office Notarial des Maîtres CUVIT-JAC-QUIOT-MONTEILLARD-PETULLA à Sallanches pour l'établissement de l'acte et autorisait le Maire à signer l'acte d'acquisition.

Compte tenu de l'éloignement de l'étude, Joël OUGIER SIMONIN demande au conseil municipal d'autoriser tout clerc de celle-ci à représenter la commune pour signer l'acte.

Le conseil municipal autorise tout clerc de l'étude citée ci-dessus à signer l'acte authentique. (Votants : 19, pour : 19)

Point ajouté à l'ordre du jour

1.A AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA REMISE - LOT N°2 CÂBLAGE

Concernant les travaux d'aménagement de la route de la remise, Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il est nécessaire de modifier le poste de transformation HT/BT de la Fruitière ainsi que deux coffrets «fausse coupure». Il s'avère que EDF ne prend plus en charge financièrement ce type de modification.

Par conséquent, pour terminer ces travaux d'enfouissement du réseau électrique de la route de la remise, il convient de confier les travaux cités ci-dessus au titulaire du marché câblage (CARRET VETTER).

Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève 9 137,44 euros HT.

Le conseil municipal accepte l'avenant n°1 au marché «travaux aménagement route de la remise - lot 2 câblage» comprenant ces travaux supplémentaires.
(votants : 19, Pour : 19)

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 décembre 2009 à 19h30 en salle du conseil, mairie de Macot La Plagne.

ASSAINISSEMENT - STATION D'ÉPURATION

Paul BROCHE informe que la nouvelle station d'épuration va bientôt être opérationnelle. L'annuité de remboursement des travaux de construction s'élève à 420 000 euros. Les communes d'Aime et de Macot La Plagne ont réalisé de nombreuses simulations tarifaires afin de déterminer comment financer cet équipement. Macot La Plagne propose la mise en place d'une surtaxe d'assainissement d'un montant de 0,58 euros par m³ uniformément pour l'ensemble des usagers. Paul BROCHE demande au conseil municipal de valider cette proposition afin de pouvoir négocier en ce sens avec la commune d'Aime. Monsieur le Maire indique que cette surtaxe représentera pour un foyer moyen (120 m³ de consommation par an), une augmentation annuelle d'environ 75 euros TTC. Il précise toutefois que cette option permet une répartition équitable car le coût de l'équipement est supporté de manière égale par tous les usagers.

Le conseil municipal donne son accord pour la mise en place d'une surtaxe d'assainissement de 0,58 euros HT par m³.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal que la modification du PLU relative à une petite zone au Creux Vincent a été lancée. Celle-ci a pour objectif de retirer des terrains du lotissement afin que les propriétaires puissent les urbaniser sans contrainte. Par contre, il ajoute qu'une participation Voirie/réseau sera demandée aux propriétaires des parcelles concernées.

SENTIER GRANDE ROCHETTE

Marin VIVET GROS demande si le matériel thématique du sentier de la grande rochette a été rangé avant que la neige arrive.

André BROCHE informe que la SAP, aidée d'agents communaux et de la Maison du Tourisme, devait le faire la semaine dernière. Il ajoute qu'il était prévu de descendre une partie du matériel, le reste étant stocké sur place sous une bâche. *(Après renseignement pris : le personnel de la MATO et de la commune n'étant pas disponible, le rangement du matériel a été effectué par Jean Marc PETIT de la SAP).*

Michel BORLET trouve dommage de ne pas garder le côté thématique sur ce sentier pour l'hiver.

André BROCHE explique que certains panneaux étaient mal positionnés par rapport à la piste de ski. Il a donc été décidé de retirer l'ensemble du matériel.

COMMISSION SENTIER

David ALLEMOZ explique que la commission sentier de la Communauté de Communes du Canton d'Aime s'est réunie dernièrement.

Il a été décidé de réaliser un état des lieux sur l'ensemble du canton afin d'évaluer les sentiers dont les travaux pourraient être pris en charge par la Communauté de Communes du Canton d'Aime.

Les élus présents à cette réunion se sont interrogés sur le fait que les panneaux signalétiques de La Plagne ne sont pas conformes à ceux subventionnés par le Conseil Général.

Michel BORLET explique, qu'à l'époque, la subvention était très difficile à obtenir et que les élus en place avaient souhaité mettre en harmonie les panneaux signalétiques de la station avec ceux déjà en place sur Montchavin.

SENTIER

André BROCHE informe le conseil municipal qu'une réflexion va devoir être lancée sur la manière d'entretenir les sentiers à thème de la station y compris les sentiers VTT. Il propose deux solutions : soit en prévoyant un budget sur la commission communale cadre de vie/environnement, soit en allouant un budget à la Maison du Tourisme. Il rappelle que ces sentiers demandent un entretien annuel. Il ajoute qu'il est important qu'une personne, autre qu'un élu, soit référente à part entière pour ces sentiers.

Bernard AUBONNET est tout à fait d'accord sur le fond, mais précise qu'au cas où la Maison du Tourisme récupérerait cette compétence, la collectivité devra allouer des moyens en conséquence .

MARCHÉ COMMUNAL DE PLAGNE CENTRE

Laurent BOCH informe qu'il a demandé à la Police Municipale de calculer l'emprise du marché communal sur son nouvel emplacement. Au cas où toutes les demandes d'emplacement sont acceptées, le marché s'étendra du rond point de Plagne Centre jusqu'au parking du monument aux morts inclus.

Le conseil municipal souhaite que le parking du monument aux morts reste libre pour le stationnement. Il demande de réduire le périmètre du marché et donc de limiter les emplacements disponibles.

COMMISSION JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Nicolas BRIANCON MARJOLLET et **David ALLEMOZ** ont participé à la première commission jeunesse de la Communauté de Communes du Canton d'Aime. L'ordre du jour portait sur la communication avec les jeunes des communes, notamment la tranche d'âge 17-21 ans.

Suite à cette réunion, **Nicolas BRIANCON MARJOLLET** et **David ALLEMOZ** souhaiteraient aller à la rencontre des jeunes de la commune de Macot La Plagne pour connaître leurs attentes, et leurs préoccupations.

Le conseil municipal valide cette démarche.

SHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCOT)

Monsieur le Maire rappelle la définition d'un SCOT : document qui définit une cohérence pour l'aménagement du territoire. La compétence "urbanisme" est communale mais le SCOT ne peut pas être actuellement élaboré au niveau communal ou cantonal. Cette mission va donc être confiée à l'APTV. **Monsieur le Maire** fait part de ses inquiétudes quant aux conséquences d'un tel document sur les choix futurs de gestion du territoire communal. Une commission va être mise en place au sein de l'APTV pour la réalisation de ce SCOT. Afin d'y être représentée, la commune doit transférer sa compétence à la communauté de communes. Cette dernière désignera ensuite un élu représentant à l'APTV. **Monsieur le Maire** précise qu'il s'est proposé comme élu référent. Il souhaite en effet rester très vigilant sur la rédaction de ce document et sur les incidences qu'il pourrait avoir pour les communes du Canton.

Michel BORLET trouve que le concept de départ du SCOT est intéressant. En revanche, il est d'accord avec **Monsieur le Maire** sur le fait que les communes doivent être vigilantes sur sa rédaction afin d'éviter trop de contraintes pour l'avenir. Il ajoute qu'il sera important de veiller à la bonne application de ce document dans toutes les communes une fois qu'il sera finalisé.

Bernard AUBONNET pense qu'il faudrait également travailler sur une unité d'ensemble au niveau des communes de la Grande Plagne. Le conseil municipal valide la démarche.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Concernant la gestion de l'assainissement à l'échelle des communes d'Aime et Macot La Plagne, la communauté de communes du Canton d'Aime est en attente du rapport d'une étude en cours de réalisation. Monsieur le Maire précise que le conseil municipal sera bien entendu informé des conclusions de cette étude et des éventuelles propositions qui en résultent. Ensuite, Monsieur le Maire évoque la future modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Aime. Il explique que tout transfert de compétence sera accompagné du budget pour les assumer (transfert fiscalité).

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDE

N°PC	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315009M1017	HEGES Leslie	Montée de la Tour Macot	rénovation maison
07315007M1019-01	SCI ALPIMUR	Plagne Soleil	modification quai de déchargement

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDE

N° DP	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315009M5029	LOUE Yves	imm Croix du Sud	Pose d'un vélux

La Tarine



Le cross de la Tarine a été organisé, par le club VEO 2000, pour la troisième année consécutive au mois de novembre. Ce cross est composé de 3 circuits en trèfle de 500 m, 1500 m et 3000 m dans les pommiers de Macot.

Ce sont plus de 260 participants, répartis sur les différentes courses, qui s'étaient déplacés pour venir se mesurer les uns aux autres dans les pommiers.

Plus de 40 bénévoles étaient présents afin que cette course se déroule le mieux possible et dans une ambiance des plus sympathiques comme toujours avec le club VEO 2000.



Le défilé de Mode

A l'initiative de Sylvie BERARD, l'Association des Parents d'élèves de Macot La Plagne ont organisé, samedi 14 novembre, un défilé de mode à la salle polyvalente de Macot La Plagne.

Les spectateurs se sont déplacés nombreux pour venir voir les enfants et les parents d'élèves jouant aux "Mannequins". Cette soirée a permis de présenter les collections automne hiver 2009/2010 des magasins d'Aime : Robino, Twinner, Charlybertine, Aime Optique et l'Age Tendre. Tous les mannequins ont été coiffés par Emotion Coiffure, Artistifs d'Aime et Anne Laure coiffure de Moutiers. Le maquillage était prêté par le centre d'esthétique le Grain de Beauté d'Aime.

Le magasin Fleurijardin a eu la gentillesse de venir décorer, superbement, le podium.

Très belle réussite pour cette première fois. L'argent récolté, lors de cette soirée, va permettre de financer une partie des classes de découverte, les sorties de ski et de piscine, les spectacles de l'école de Macot Chef Lieu. De cette manière, sachant que la Commune prend en charge tous les transports scolaires, la participation financière des familles est réduite.

Merci à Philippe GAL pour les photos.

Section Luge

STAGE DE DÉBUT DE SAISON EN ALLEMAGNE POUR 12 LUGEURS DU CBLS.

La saison sur glace a enfin débuté pour nos lugeurs jeunes, et ce fut sur une piste allemande. C'est en effet lors du stage de début de saison à Oberhof et Winterberg que nos lugeurs ont effectué leurs premières descentes sur glace. 12 lugeurs étaient présents (8 jeunes, 3 juniors et 1 adulte + 1 entraîneur et 2 accompagnateurs). Chaque lugeur a effectué environ 26 descentes soit un total d'environ 300 descentes pour tout le groupe.



Cérémonie du 11 novembre



La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée d'une manière un peu particulière cette année. Un hommage a été rendu au Capitaine BELMONT, né à Lyon en 1890 et présent à Macot La Plagne en 1914.

En août 1914, Ferdinand Belmont, médecin de formation à 24 ans, revient en Savoie. Passionné de montagne, il connaît déjà nos sommets pour y être venu se former dans le corps des chasseurs alpins durant les Grandes Manœuvres de 1908 à 1911.

Cette fois, il se prépare à partir au front, il entraîne et commande les hommes. Dans la nuit du 14 août, il aide la femme du Postier de Macot, à mettre au monde deux jumelles : Hélène et Alice ASTIER.

Le Capitaine Belmont mourrait un an plus tard en décembre 1915 en Alsace loin des montagnes qu'il aimait tant.

Par la volonté de M. Thierry VERRON, Directeur de l'école de Macot Chef Lieu, aidé de M. Jean Yves FREY, membre de l'Amicale du Souvenir Français de Saint Amarin, Hélène, une des soeurs jumelles, sa famille et quelques personnes de la famille du Capitaine BELMONT se sont retrouvés devant le monument aux morts ce 11 novembre 2009, 95 ans après les faits. Les enfants de l'école de Macot La Plagne ont fait la lecture des lettres envoyées à sa famille. Ces lettres ont été publiées par Henri Bordeaux de l'Académie Française en 1916. Pour les personnes intéressées, le livre sera consultable et disponible à la bibliothèque de Macot.

M. Richard BROCHE, Maire de Macot La Plagne, M. Auguste PICOLLET, Conseiller Général du Canton D'Aime, M. Georges BERARD, Président de l'Association des Anciens Combattants étaient présents, ainsi que de nombreux élus et habitants de la commune, pour se recueillir et rendre hommage aux nombreux morts de la guerre de 1914/1918 et au Capitaine BELMONT. Cette cérémonie s'est terminée autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

Photo :

En haut : La cérémonie

En bas à gauche : Le capitaine BELMONT en 1914

En bas à droite : Mme ASTIER Hélène (une des jumelles), sa famille et la famille BELMONT



Manifestations... La Plagne

Les Etoiles du sport Du 13 au 18 décembre 2009

Rassemblement de plus de 20 champions Français de 20 disciplines différentes et 20 Espoirs choisis et parrainés par les champions eux-mêmes. Ces binômes ainsi constitués vont s'affronter lors d'épreuves pendant toute une semaine à l'issue de laquelle sera élu le meilleur espoir de l'année.

La nuit du pompom rouge 31 décembre 2009 - 22h00

Front de neige de Plagne Bellecôte
Spécial multiplatines-show - Soirée outdoor clubbing - White dancefloor - Ice bar géant - Live vidéo
et des surprises toute la nuit au cœur de la station aux rythmes des tonnerres et des flash des feux d'artifices qui jailliront du ciel.

La Plagne met en place des **navettes entre la vallée et Plagne Bellecôte** pour la nuit du Pompon rouge.

Tarif 5€ Aller/Retour

pré-achat obligatoire auprès de la Maison du Tourisme Vallée à Aime.

Aller : départ 21h30 devant la Mato Vallée.

Retour : départ 2h du matin à l'arrêt navettes de Plagne Bellecôte.

Déchetterie des Bouclets Horaires

Plagne 1800

Du 1er janvier au 31 mai :

lundi au vendredi 13h à 17h

Du 1er juin au 31 décembre :

Lundi au vendredi 13h à 18h

La déchetterie sera fermée le mardi 8 décembre toute la journée.

Déchetterie de Valezan

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 13h00 à 18h00

Samedi : 9h à 12h et de 13h00 à 18h00

Informations

Recensement

Le recensement de la population de la commune se déroulera du **21 janvier au 20 février 2010**. Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit les statistiques sur le nombre d'habitants, sur leurs caractéristiques (âge, profession, transports utilisés...) et sur leur logement.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent.

Vos réponses resteront confidentielles.

Votre participation est essentielle et obligatoire.

En cas d'absence, l'agent recenseur remettra le questionnaire dans votre boîte aux lettres.

Une fois rempli, vous pourrez soit :

- le confier à un voisin qui le remettra à l'agent recenseur
- le retourner directement en mairie (BP 04 73211 Aime Cedex).

Merci de votre participation.

Agent recenseur

La mairie recrute des agents recenseurs.

Profil recherché : Personne sérieuse, dynamique, méthodique et motivée.

Poste rémunéré.

Durée du Contrat : du 21 janvier 2010 au 20 février 2010.

2 demi-journées de formation (dates à préciser).

Dépôt des candidatures avant le 21 décembre 2009 à déposer en Mairie - service Urbanisme.

Collecte des Encombrants

La communauté de communes du canton d'Aime organise le ramassage des encombrants à Macot. Il vous est demandé de sortir vos encombrants dans les rues exclusivement le mercredi et nous les ramasserons le jeudi.

Dépôt : Mercredi 9 décembre

Ramassage : Jeudi 10 décembre

Déchets Acceptés :

Meubles : Table, Canapé, Fauteuil, Lit, matelas

Electroménagers : Frigo, four, aspirateur,

Matériel HIIFI : télé, magnétoscope, ordinateur, téléphone

Pneus jantés ou non

Déchets dangereux : peinture, solvant, phytosanitaire

Batterie

Déchets refusés :

Bois hors meubles : palette, planche, piquet, huisserie

Ferraille : tôle, pièce de carrosserie

Gravât : carrelage, faïence

Vêtements et maroquinerie : valise, vêtement, chaussure

Végétaux, ordures ménagères

Divers : seau, bâche en plastique, vitre...

Déchets amiantés, carton